

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 30/19**ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU POINT DE VÉRIFICATION
POUR LES RÈGLES DE VOL À VUE
VANCOUVER ET VICTORIA (COLOMBIE-BRITANNIQUE)**

Afin de réduire les conflits entre les opérations d'aéronefs à voilure fixe évoluant selon les règles de vol à vue (VFR) et celles des aéronefs à voilure tournante évoluant selon les règles de vol aux instruments (IFR), les pilotes d'hydravions voyageant entre l'hydroaérodrome de Vancouver Harbour (CYHC) et l'hydroaérodrome de Victoria Harbour (CYWH) sont priés de prévoir un nouveau point de vérification VFR près de Sturdies Bay, en Colombie-Britannique.

STRDY

48° 55.7' N 123° 20.3' W

48° 55' 40" N 123° 20' 19" W

Au besoin, les exploitants seront dirigés vers STRDY par la Tour de Vancouver sur les fréquences 125,65 MHz et 124,02 MHz.



James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique